

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 7 mai 2019, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Karyne Brossard, Mélanie Demers, Philippe Guénette, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Béatrice Ronvaux, Sylvette Russac-David, Ronald Tremblay, ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : madame Sylvie Gorgeon, représentante du Comité de parents

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-093-05-19

Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Direction générale
 - 6.1. Modification au plan d'effectif du personnel d'encadrement / Établissements
 - 6.2. Activités de représentation des membres du Conseil des commissaires
 - 6.3. Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat / Adoption
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.4. Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs / Autorisation de consultation
 - 6.5. Politique relative au choix du nom des établissements et des immeubles / Adoption
 - 6.6. Modification du nom du Centre de formation du Richelieu / Modification de l'acte d'établissement
7. Points d'information (néant)
8. Affaires diverses
9. Protecteur de l'élève / Avis
10. Parole au public
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
 - 12.2. Parole aux autres commissaires

13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-094-05-19

Il est proposé par madame Veronique Morel d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019, avec une modification au point 6.3.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Un parent de Saint-Amable, présidente du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée, accompagnée d'un groupe d'une quinzaine d'autres parents, fait état de son inquiétude à la suite de la modification de l'indice de défavorisation des écoles de cette municipalité. Cela se traduira par une hausse des ratios et une possible baisse de certains services. Elle fait état de lettres transmises au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ainsi qu'à la Commission scolaire des Patriotes à ce sujet. Elle donne des exemples de la défavorisation vécue par plusieurs élèves de ces écoles. Elle indique souhaiter que les membres du Conseil des commissaires agissent afin de faire une différence et portent leur voix auprès du ministère pour que le mode de calcul de l'indice de défavorisation soit revu afin de refléter les réels besoins des élèves. Elle souhaite également que les ratios ne soient pas revus à la hausse et que les services professionnels offerts demeurent les mêmes.

Madame Hélène Roberge indique être très au fait des besoins des élèves de Saint-Amable. Elle fait état de démarches réalisées par divers organismes et diverses associations, notamment la Fédération des commissions scolaires du Québec, auprès du ministère en lien avec la révision des indices de défavorisation. Par ailleurs, elle confirme qu'une considération particulière a été donnée aux écoles de Saint-Amable lors de la formation des groupes en vue de la prochaine année scolaire. Des sommes additionnelles seront accordées aux écoles de cette ville afin de bonifier le nombre d'enseignants. Malheureusement, cela ne pourra pas être à la hauteur de ce qui existait jusqu'à cette année. Une bonification sera également ajoutée pour les services professionnels et en orthopédagogie, pour tenir compte des besoins des élèves de Saint-Amable.

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, indique que la Commission scolaire des Patriotes a fait le choix, avec ses directions d'école et le syndicat des enseignants, de faire autrement que ce que prévoient les règles budgétaires. Néanmoins, il est impossible de maintenir les ratios réduits. Il sera possible d'ajouter des sommes équivalant à un enseignant additionnel par école, en laissant à chaque école le choix d'utiliser ces sommes selon ce qu'elles jugeront le plus pertinent. Pour la répartition des ressources professionnelles et de soutien, la répartition demeure la même qu'auparavant. Pour les ressources en orthopédagogie, le niveau demeurera sensiblement le même pour le total des écoles.

Une employée d'une école primaire de Saint-Amable indique avoir eu vent de ces nouvelles mesures et elle les juge rassurantes. Elle indique être par contre préoccupée par le fait qu'il puisse s'agir de mesures transitoires, donc temporaires, et que pour les années subséquentes ces modifications ne survivent pas. Elle indique, par ailleurs, être inquiète du fait que la méthode Réponse à l'intervention (RàI) puisse plus difficilement être mise en œuvre, avec des ratios plus élevés par classe.

Monsieur Lapointe indique que certaines mesures pourraient être transitoires, mais la période transitoire ne sera pas d'un an. Le nouveau modèle de répartition des orthopédagogues n'est pas transitoire, mais il sera réévalué chaque année en fonction des marges de manœuvre disponibles.

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.1 Modification au plan d'effectif du personnel d'encadrement / Établissements

Monsieur Luc Lapointe, directeur général intérimaire, présente ce dossier.

Considérant le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*;

Considérant les modifications proposées par la Direction générale à la structure administrative concernant les emplois de cadre lors de la séance de travail du 30 avril 2019;

C-095-05-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'adopter la structure administrative concernant les emplois de cadre à compter du 1^{er} juillet 2019, telle que déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Activités de représentation des membres du Conseil des commissaires

Madame Hélène Roberge, présidente, présente ce dossier.

Considérant le soutien offert aux jeunes par l'organisme La Maison de Jonathan qui aide à la prévention du décrochage scolaire;

Considérant que la présidente de la Commission scolaire des Patriotes agit à titre de patronne d'honneur et participera au souper-bénéfice organisé par cet organisme le 29 mai 2019;

Considérant qu'il est souhaitable qu'un autre membre du Conseil des commissaires participe également à cet événement;

Considérant la Politique relative aux frais de déplacement et de représentation;

C-096-05-19 Il est proposé par madame Veronique Morel:

De mandater madame Valérie La Madeleine pour représenter la Commission scolaire des Patriotes et accompagner la présidente au souper-bénéfice de La Maison de Jonathan et d'autoriser le remboursement des frais associés à cette participation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat / Adoption

Madame Iris Montini, directrice générale adjointe, présente ce dossier.

Considérant la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, adoptée le 1^{er} décembre 2017;

Considérant que cette loi modifie entre autres la *Loi sur les contrats des organismes publics* (ci-après « la LCOP »);

Considérant que le nouvel article 21.0.3 de la LCOP, qui entrera en vigueur le 25 mai 2019, impose à un organisme public visé par cette dernière de se doter

d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public;

Considérant l'étude réalisée lors de la séance de travail du 30 avril 2019;

C-097-05-19 Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

D'adopter la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public*, afin que celle-ci soit effective à compter du 25 mai 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

6.4 Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs / Autorisation de consultation

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* confie différents pouvoirs aux commissions scolaires et qu'elle prévoit à ses articles 174 et 181 que le Conseil des commissaires peut déléguer par règlement tout ou partie de ces pouvoirs à son Comité exécutif, au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre, à un autre membre du personnel cadre de la commission scolaire, au comité de répartition des ressources et aux conseils d'établissements;

Considérant que plusieurs autres lois, règlements, procédures et directives, émanant notamment du Conseil du trésor, prévoient également que le Conseil des commissaires peut déléguer d'autres pouvoirs, selon certaines conditions;

Considérant les modifications législatives apportées au cours des dernières années qui rendent nécessaire la révision de l'actuel *Règlement n° 1-2015 sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant les modifications apportées au plan d'effectifs des cadres de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant l'étude réalisée par les membres du Conseil des commissaires lors de la séance de travail du 30 avril 2019;

C-098-05-19 Il est proposé par madame Mélanie Demers :

D'autoriser la tenue d'une consultation sur le projet de *Règlement n° 1-2015 sur la délégation de fonctions et de pouvoirs*, auprès du Comité consultatif de gestion;

De fixer au 24 mai 2019 la date de retour de cette consultation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Politique relative au choix du nom des établissements et des immeubles / Adoption

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a établi plusieurs nouvelles écoles au cours des sept dernières années et qu'elle continuera à le faire au cours des années à venir, en raison notamment d'une hausse de sa clientèle;

Considérant qu'il appartient au Conseil des commissaires de nommer tous les nouveaux établissements qui sont ainsi établis;

Considérant qu'il est d'usage, à la Commission scolaire des Patriotes, que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre nouvellement établi propose un ou des noms pour celle-ci ou celui-ci au Conseil des commissaires;

Considérant qu'une école a changé de nom au cours des cinq dernières années, à la suite d'une demande présentée par un citoyen;

Considérant qu'il est pertinent d'accompagner les conseils d'établissements qui auront, dans le futur, à tenir un processus visant à choisir un ou des noms à proposer au Conseil des commissaires, afin de nommer une école ou un centre nouvellement établi, ou visant à changer le nom d'un établissement existant;

Considérant les articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la consultation tenue auprès du Comité consultatif de gestion et l'avis reçu;

Considérant l'analyse réalisée lors de la séance de travail du 30 avril 2019;

C-099-05-19

Il est proposé par monsieur Normand Boisclair :

D'adopter la *Politique relative au choix du nom des établissements et des immeubles*, afin que celle-ci soit effective à compter du 1^{er} juillet 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Modification du nom du Centre de formation du Richelieu / Modification de l'acte d'établissement

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant la recommandation présentée par le conseil d'établissement du Centre de formation du Richelieu visant à modifier le nom de cet établissement pour qu'il devienne le Centre d'éducation des adultes des Patriotes;

Considérant la mise sur pied d'un comité de consultation et le processus que celui-ci a tenu, afin de consulter les membres du personnel et les élèves de cet établissement;

Considérant la vérification effectuée auprès de la Commission de toponymie sur le nom recommandé;

Considérant l'analyse de cette recommandation effectuée par les membres du Conseil des commissaires lors de la séance de travail tenue le 30 avril 2019;

C-100-05-19

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'apporter la modification suivante à l'acte d'établissement du Centre de formation du Richelieu pour l'année 2019-2020 :

— Nom de l'établissement : Centre d'éducation des adultes des Patriotes

De modifier en conséquence le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et la Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2019-2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Rencontre avec la mairesse de Sainte-Julie, madame Suzanne Roy, en compagnie d'une des commissaires du secteur de Sainte-Julie
- Finale de robotique à l'école secondaire de Chambly en compagnie de la commissaire du secteur et de la directrice générale adjointe responsable du secteur de Chambly en présence du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge
- Cérémonie de remise des médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec pour la jeunesse – cinq élèves de la Commission scolaire des Patriotes parmi les récipiendaires
- Participation à la Marche Minta à Saint-Bruno-de-Montarville en compagnie de la commissaire du secteur St-Basile-le-Grand–Carignan

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Entrevue avec une journaliste du Journal de Chambly au sujet du projet de loi 21 portant sur la laïcité de l'état
- Entrevue avec une journaliste du journal L'Oeil Régional au sujet de la demande d'ajout de classes de maternelle 4 ans à la nouvelle école de Mont-Saint-Hilaire

ACTIVITÉS CSP

- Visite des projets personnels des élèves finissants du Programme d'éducation internationale de l'école secondaire De Mortagne
- Inauguration de l'école Le Rocher à Saint-Amable, en compagnie de la commissaire du secteur, du vice-président et du directeur général, ainsi que de représentants du Service des ressources matérielles

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (ci-après « FCSQ »)
- Conférence téléphonique de la Commission permanente sur la mission éducative au sujet du projet de loi 21 portant sur la laïcité de l'état et du règlement modifiant l'encadrement de l'enseignement à la maison
- Soirée de remise des médailles de l'Ordre du mérite de la FCSQ pour le Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie en compagnie du vice-président, de la directrice générale adjointe et de la directrice adjointe du Service des ressources éducatives ainsi que de la récipiendaire, accompagnée de ses invités
- Journée régionale Ensemble pour la réussite des tout-petits
- Rencontres du Conseil d'administration de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie

CORRESPONDANCE REÇUE

- Lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au sujet de l'évaluation des élèves
- Lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur confirmant à la Commission scolaire des Patriotes l'autorisation permanente d'organiser le programme d'études Assistance dentaire
- Lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au sujet des activités parascolaires au secondaire

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents. Un récipiendaire a été désigné pour le prix reconnaissance du Comité de parents. Madame Natalia Nikolova de l'école les Marguerite recevra ce prix cette année, lors de la rencontre du Comité de parents du mois de juin. Il invite ses collègues commissaires à assister à cette rencontre.

Madame Isabel Godard indique que la conférence sur la cyberintimidation, prévue pour le mois de mai, a dû être remise à l'automne prochain afin de favoriser une meilleure participation.

Monsieur Jean-François Lortie annonce la tenue d'une conférence sur l'inclusion scolaire, à l'intention des parents d'élèves ayant un plan d'intervention dans les écoles. Elle se tiendra le 22 mai à l'école secondaire du Mont-Bruno.

12.2 Parole aux autres commissaires

Monsieur Ronald Tremblay fait état d'une colonne de jardinage installée à l'école Saint-Denis, qui permettra de fournir le bar à salade lancé il y a quelques semaines dans cette école.

Madame Valérie La Madeleine revient sur l'intervention des parents de Saint-Amable. Elle joint sa voix à celle de ces parents et fait état de son inquiétude à l'effet que le niveau de service puisse être maintenu dans les écoles de Saint-Amable et ce, malgré les efforts annoncés par M. Lapointe. Elle fait également état de sa participation à l'inauguration de l'école Le Rocher. Elle a particulièrement apprécié la chanson présentée par les élèves et la visite guidée réalisée par les élèves de 6^e année.

Madame Veronique Morel remercie l'organisme Minta pour l'invitation à leur événement. Elle fait également état d'un don reçu de la Caisse populaire du Bassin de Chambly, pour la remise de bons-cadeaux aux élèves ayant été récipiendaires dans le cadre des prix de la persévérance et elle les en remercie.

Monsieur Gaétan Marcil se joint à madame Valérie La Madeleine et aux parents de Saint-Amable pour faire état de ses préoccupations. Il apprécie les informations données par monsieur Luc Lapointe à ce sujet. Par ailleurs, il souligne le décès tragique d'une petite fille à Granby plus tôt cette semaine. Il souhaite que les intervenants de la Commission scolaire des Patriotes soient encouragés à faire des signalements chaque fois qu'ils estiment que cela est nécessaire, quelles que soient les suites données par la Direction de la protection de la jeunesse par la suite.

Madame Béatrice Ronvaux fait état de sa participation à la rencontre tenue avec la présidente et la mairesse de Sainte-Julie, madame Suzanne Roy. Elle fait également état de commentaires reçus concernant les lettres de volontariat transmises aux parents. Elle suggère, par ailleurs, que l'ensemble des parents reçoivent l'invitation à la conférence offerte le 22 mai sur l'inclusion scolaire et non pas seulement les parents d'élèves ayant un plan d'intervention.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-101-05-19 À 20 h 05, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

CH/lc

Secrétaire générale